



PAYS DE LA LOIRE
LOIRE-ATLANTIQUE



Sainte Luce sur Loire, 06 mars 2023

Commune de La Baule-Escoublac
Monsieur Le Maire
7 Av. Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

Réf. : CMAR/MB/CG

Objet : Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de La Baule-Escoublac

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis, pour avis, votre projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de La Baule-Escoublac qui vise un développement de l'habitat et économique (zone de Beslon) notamment.

Après un examen du document, notre Compagnie Consulaire n'a pas de remarque particulière à formuler étant donné le peu d'impact sur l'activité artisanale, si ce n'est sur l'ouverture des parcelles sur la zone de Beslon initialement destinées à l'accueil d'une déchetterie (projet abandonné sur ce site). Cette modification permettra de répondre aux besoins locaux des artisans.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire émet un avis favorable au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme. Nous sommes bien entendu ouverts à toute discussion et restons à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

le Président de la
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de
niveau départemental de la Loire-
Atlantique,

Frédéric BRANGEON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire – Loire-Atlantique

5 allée des Liards – BP 18129 – 44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE Cedex – ☎ 02 51 13 83 00 – 📠 02 51 13 83 79

www.artisanatpaysdelaloire.fr – contact44@artisanatpaysdelaloire.fr

SIRET : 130 020 688 00029